

Niveau :	<b>GRADE DE MASTER</b>					année
Domaine :	<b>DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES</b>					<b>5</b>
Mention :						
Parcours :	<b>DFASP2 Pharmacie hospitalière - Biologie médicale - Recherche (Internat)</b>					
Volume horaire étudiant :	h	h	h	h	<b>Stage hospitalier</b> 12 mois mi-temps <b>Stage recherche</b> 2 mois mi-temps	<b>315h dont 75h enseignements intégrés au stage</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

## Contacts :

Responsables de formation	Scolarité
Florence BOUYER Maître de conférences Tél 03/80/39/34/50 <a href="mailto:Florence.Bouyer@u-bourgogne.fr">Florence.Bouyer@u-bourgogne.fr</a>  Murielle ROCHELET Maître de conférences Tél 03/80/39/32/54 <a href="mailto:Murielle.Dequaire@u-bourgogne.fr">Murielle.Dequaire@u-bourgogne.fr</a>	Camille NICOLAS ☎ 03.80.39.33.35 <a href="mailto:Camille.nicolas@u-bourgogne.fr">Camille.nicolas@u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement : <b>UFR des SCIENCES de SANTE - PHARMACIE</b>	

## Objectifs de la formation et débouchés :

■ **Objectifs :** L'objectif est l'obtention de la 2<sup>ème</sup> année du diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (arrêté du 8 avril 2013) Le parcours proposé a pour objectif d'apporter à l'étudiant les connaissances scientifiques nécessaires pour exercer ses fonctions dans l'environnement hospitalier quel que soit le diplôme d'enseignement spécialisé (DES) choisi. Ces connaissances doivent également fixer les bases communes sur lesquelles sont bâtis les enseignements spécifiques de chacun des DES. De plus, que ce soit pour un exercice dans les services de biologie médicale ou dans les Pharmacies à Usage Intérieur (PUI), la formation par la recherche est prioritaire pour ce parcours de même que l'acquisition des connaissances sur l'environnement réglementaire, sur l'environnement législatif, sur les exigences liées à la certification des établissements de santé et sur le rôle de l'hôpital public.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) : Le diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques sanctionne le 2<sup>ème</sup> cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation : Le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques est délivré aux étudiants qui ont acquis les connaissances et les compétences définies à l'article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013. Cette acquisition est vérifiée par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 120 crédits européens correspondants et par la validation du certificat de synthèse pharmaceutique.

---

### **Modalités d'accès à l'année de formation :**

■ de plein droit :

1<sup>ère</sup> année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme : sans objet

---

### **Organisation et descriptif des études :**

■ Schéma général des parcours possibles :

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

*à compléter et à adapter en fonction du contenu des UE et des semestres*

## DFASP2 – 5<sup>ème</sup> ANNEE de PHARMACIE

### PARCOURS PHARMACIE HOSPITALIERE BIOLOGIE MEDICALE - RECHERCHE

Un examen d'évaluation de niveau a lieu chaque année en septembre.

#### SEMESTRE 1 :

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Exercices d'application Sciences Pharmaceutiques 2</b>	Internat blanc		35		80		QCM : 1h30 Exercices : 2 h Dossiers : 3 h	QCM : 1h30 Exercices : 2 h Dossiers : 3 h	2 3 5		2 3 5
	Exercices d'application										
	Dossiers théra & biologiques		45								
	<b>TOTAL</b>		<b>80</b>			<b>8</b>					<b>10</b>

(1) CT : contrôle terminal      CC : contrôle continu

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Connaissances Pharmaceutiques générales</b>	Exercices		18		40						Validation unique pour les 2 UE sous forme de concours blanc
	Dossiers		22								
	<b>TOTAL</b>		<b>40</b>			<b>4</b>					

#### LA PRESENCE AUX ENSEIGNEMENTS EST OBLIGATOIRE

La validation se fera sous la forme d'un Internat blanc pour les 2 UE :

- QCM 1 H30
- Exercices d'application : 2 h
- Dossiers cliniques : 3 h

Les éléments sont compensables entre eux

#### UE librement choisie

UE parcours Officine ou Industrie					3	CT ou CC					3
--------------------------------------	--	--	--	--	---	----------	--	--	--	--	---

**CONCOURS NATIONAL : SEMAINE du 15 au 19 DECEMBRE**

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Formation Hospitalière 1</b>	Préparation aux fonctions hospitalières*	14					QCM validé	QCM validé			
	Stage hospitalier						CC	Réparation de stage			
	<b>Pharmacie clinique</b> Pré-requis Cas cliniques Cas tutorés		30				CC + oral	CC conservé + oral	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>30</b>		<b>43</b>	<b>15</b>					<b>4</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

*Remarque : Les étudiants suivront la partie « Préparation aux fonctions hospitalières » avec les autres parcours*

**Le parcours Internat : Pharmacie hospitalière - Biologie médicale – Recherche de 5<sup>ème</sup> année est validé :**

- par obtention de la moyenne égale à 10 sur 20 à l'ensemble des UE spécifiques du parcours Internat ;
- par obtention de la moyenne égale à 10 sur 20 à l'UE « Formation Hospitalière 1 » ;
- et par compensation de l'UE librement choisie avec les UE spécifiques du parcours internat et l'UE « Formation Hospitalière 1 », et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

**La compensation n'est pas autorisée si la note obtenue lors des évaluations de l'UE librement choisie est inférieure à 8 sur 20.**

*Cas particulier : si un étudiant échoue à la validation de Novembre, mais réussit le concours national : possibilité d'équivalence*

## **SEMESTRE 2 :**

### **Etudiants reçus au CONCOURS NATIONAL DE L'INTERNAT**

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Formation hospitalière 2</b>	Stage hospitalier						CC	Réparation de stage			
	Mémoire						Rapport + oral	oral	<b>1</b>		<b>2</b>
	<b>Pharmacie clinique</b> Pré-requis Cas cliniques Cas tutorés		31.5				CC + oral	CC conservé + oral	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>31,5</b>		<b>31,5</b>	<b>15</b>					<b>8</b>

**L'étudiant doit obtenir au moins 8/20 à la Pharmacie clinique pour que cet EC soit compensable**

Composition des jurys (mémoire et pharmacie clinique) : 2 membres (universitaire(s) – praticien hospitalier)

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne</b>	Qualité en milieu hospitalier	6				0,6	<b>Ecrit 1h30</b>	<b>Ecrit 1h30</b>	<b>6</b>		<b>6</b>
	Aspects réglementaires exercice hospitalier	13				1,3					
	Cas clinico-biologiques et thérapeutiques		12			1,2					
	Recherche		4			0,4					
	Activités spécifiques en milieu hospitalier	25				2,5					
	<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>16</b>			<b>60</b>					

UE	discipline	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>STAGE RECHERCHE sur 2 mois mi-temps</b>	Mémoire						Ecrit*		3		<b>6</b>
	Présentation projet						Oral*		3		
	<b>TOTAL</b>					<b>6</b>			<b>6</b>		

- La validation du Stage Recherche sera obtenue après rédaction d'un mémoire de 10 pages maximum et présentation orale des travaux réalisés pendant 10 minutes maximum devant un jury commun d'au moins 3 membres, enseignants-chercheurs ou chercheurs dont l'un d'entre eux, au moins, est titulaire d'une HDR.

**UE librement choisie :** L'étudiant doit valider de façon indépendante une **UE de 3 ECTS** dans le parcours adapté aux résultats de son concours (UE Pharmacie ou Médecine, voire d'une autre composante).

**Pour valider, l'étudiant doit obtenir la moyenne (10/20)**

- à l'UE Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne et à l'UE Stage de recherche. Les règles générales de validation et de compensation prévues pour DFASP1 s'appliquent.
- à l'UE Formation hospitalière 2

**En cas de réorientation de l'étudiant, des ECTS obtenus dans le cadre d'un autre parcours peuvent être pris en compte s'il y a cohérence pédagogique.**

### ETUDIANTS AYANT ECHOUÉ AU CONCOURS D'INTERNAT

En cas d'échec à l'internat, l'étudiant doit s'engager dans les 7 jours suivant les résultats **par écrit** à effectuer ou non son stage hospitalier selon les modalités décrites ci-dessus.

Les étudiants auront le choix entre redoubler dans ce parcours ou dans un autre parcours (Officine ou Industrie). Ils devront alors acquérir, au 2<sup>ème</sup> semestre, les ECTS du parcours choisi qu'ils n'ont pas validés en 4<sup>ème</sup> année.

S'ils veulent rester dans le parcours Pharmacie Hospitalière – Biologie Médicale - Recherche, ils sont autorisés à assister en auditeur libre aux enseignements du 2<sup>ème</sup> semestre de 4<sup>ème</sup> année du même parcours.